

**ARRETE PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES ET COMPOSITION DES LISTES DE CANDIDATS
POUR LE RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS
A LA COMMISSION PARITAIRE D'ÉTABLISSEMENT (CPE) DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

SCRUTINS DU JEUDI 1^{er} DÉCEMBRE AU JEUDI 8 DÉCEMBRE 2022

Le Président de l'Université de La Réunion

Vu le Code électoral ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu la loi n° n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu l'arrêté n° 2021-2022-111 du 09 février 2022 fixant la composition et portant désignation des membres de la Commission Paritaire d'Établissement de l'Université de La Réunion ;
Vu la décision n° 002 en date du 31 mars 2022 portant répartition des parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs à prendre en considération pour l'élection des représentants du personnel par catégorie dans chacun des groupes de la Commission paritaire d'Établissement ;
Vu la décision n° 003 en date du 27 mai 2022 portant répartition des parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs à prendre en considération pour l'élection des représentants du personnel par catégorie dans chacun des groupes de la Commission paritaire d'Établissement ;
Vu la décision-cadre n° 2022-003 du 17 octobre 2022 relative aux modalités de scrutin par voie électronique pour les élections à l'Université de La Réunion ;
Vu l'arrêté électoral général n° 2022-004 du 17 octobre 2022 relatif aux élections professionnelles 2022 de l'Université de La Réunion ;
Vu l'ensemble des dépôts de candidatures ;
Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;

ARRÊTE

Article 1 – Objet

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues dans les délais impartis et remplissant les conditions réglementaires fixées, notamment dans le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur, pour les

scrutins se déroulant par voie électroniques du jeudi 1er décembre au jeudi 8 décembre 2022, en vue du renouvellement des représentants des personnels appelés à siéger à la commission paritaire d'établissement (CPE) de l'Université de La Réunion.

Dans le présent arrêté, les listes de candidats sont classées dans l'ordre alphabétique des organisations syndicales déposantes.

Article 2 — Liste des candidatures recevables pour les scrutins du groupe 1 personnels de la filière des ingénieurs, techniques de recherche et de formation (ITRF) et personnels de santé¹ :

Sont déclarées recevables, les listes de candidatures suivantes :

Ordre de classement préférentiel	Catégorie A (4 sièges à pourvoir, 2 titulaires – 2 suppléants)		
	Organisation syndicale	Intitulé de la liste	Candidats
1	CGTR Educ'action	CGTR Educ'action et non syndiqué-es	MARIAMON Rachelle
2			MILHAU Cathie
3			RONDEAU Philippe
4			GIRAUD Pierre
1	SGEN - CFDT	SGEN – CFDT et non syndiqués	VELIA Jean-Philippe
2			MARTIN Jean François
3			PAYET Ann-Laureen
4			HOAREAU Karen
1	SNPTES et UNSA ITRF BIO	UNSA votre alliée du quotidien	RIVIERE Patrick
2			ROBERT Stéphanie
3			MOTAIS de NARBONNE Nadine
4			DEPIGNY Yves

Ordre de classement préférentiel	Catégorie B (4 sièges à pourvoir, 2 titulaires – 2 suppléants)		
	Organisation syndicale	Intitulé de la liste	Candidats
1	SGEN - CFDT	SGEN – CFDT et non syndiqués	ARQUIER Gaël
2			SAUTRON Roméo
3			ETHEVE Fabienne
4			VAULDIN Perrine
1	SNPTES et UNSA ITRF BIO	UNSA votre alliée du quotidien	FRANCOIS Vanessa
2			MALET Patrice
3			DERHOUA Ketty
4			HOARAU Yannis

¹ **Groupe 1 : Personnels de la filière des ingénieurs, techniques de recherche et de formation (ITRF) et personnels de santé :** Corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels de laboratoire, corps des personnels ouvriers, corps des personnels de service, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé.

Ordre de classement préférentiel	Catégorie C (4 sièges à pourvoir, 2 titulaires – 2 suppléants)		
	Organisation syndicale	Intitulé de la liste	Candidats
1	CGTR Educ'action	CGTR Educ'action et non syndiqué-es	PICARD Annick
2			BRANCARD Jean Maurice
3			BONNE Dominique
4			SINAMA Mélanie
1	SGEN - CFDT	SGEN – CFDT et non syndiqués	GRONDIN Jean Fabien
2			MAANDHI Younoussa
3			SULLIMAN-BERNOT Sophia
4			BUPTO Claudine
1	SNPTES et UNSA ITRF BIO	UNSA votre alliée du quotidien	NASRI Véronique
2			LEGROS Elodie
3			RANGASSAMY SETTAMA Stéphane
4			GUICHARD Jean-David

Article 3 — Liste des candidatures recevables pour les scrutins du groupe 2 personnels de la filière d'administration de l'État et des corps des personnels de l'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur² (AENES) :

Sont déclarées recevables, les listes de candidatures suivantes :

Ordre de classement préférentiel	Catégorie A (2 sièges à pourvoir, 1 titulaire – 1 suppléant)		
	Organisation syndicale	Intitulé de la liste	Candidats
1	A & I - UNSA	UNSA votre alliée au quotidien	CHARLIER Cédric
2			VITTE Emmanuelle
1	SGEN - CFDT	SGEN - CFDT et non syndiqués	DUPUIS Kelly
2			TESTULAT Arnaud

² **Groupe 2 : Personnels de la filière d'administration de l'État et des corps des personnels de l'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur :** Corps des Attachés d'administration de l'État, des Secrétaires et des Adjointes administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et membres du corps interministériel des attachés d'administration de l'État rattachés pour leur nomination et leur gestion aux ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ordre de classement préférentiel	Catégorie B (2 sièges à pourvoir, 1 titulaire – 1 suppléant)		
	Organisation syndicale	Intitulé de la liste	Candidats
1	A & I - UNSA	UNSA votre alliée au quotidien	DE LOUISE Judex
2			AVRIL Géraldine
1	SGEN CFDT	SGEN -CFDT et non syndiqués	SOUPRAYEN TAILAME Julia
2			KALAI Ouassila

Ordre de classement préférentiel	Catégorie C (4 sièges à pourvoir, 2 titulaires – 2 suppléants)		
	Organisation syndicale	Intitulé de la liste	Candidats
1	A & I - UNSA	UNSA votre alliée au quotidien	HELIES Angéline
2			HERMETTE Karine
3			POULMANE Suzelle
4			CHINJOIE Henry
1	SGEN - CFDT	SGEN - CFDT et non syndiqués	BOYER VANWALSCAPPEL Marie Huguette
2			RANDERA Samia
3			TECHER Marie Nathalie
4			BARCAVILLE LAOPE Marie Solange

Article 4 – Liste des candidatures recevables pour les scrutins du groupe 3 personnels de bibliothèque³ :

Sont déclarées recevables, les listes de candidatures suivantes :

Ordre de classement préférentiel	Catégorie A (2 sièges à pourvoir, 1 titulaire – 1 suppléant)		
	Organisation syndicale	Intitulé de la liste	Candidats
1	SGEN - CFDT	SGEN - CFDT et non syndiqués	MACE Laurence
2			ALARCON Nicolas
1	SNPTES - UNSA	SNPTES - UNSA	MARCHAIS Gwenaëlle
2			GUINOT Catherine

³ **Groupe 3 : Personnels de bibliothèque** : Corps des Conservateurs généraux, des Conservateurs, des Bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques.

Direction des Ressources Humaines - Université de La Réunion - 15 avenue René Cassin – CS 92003
97744 Saint Denis Cedex 9

Ordre de classement préférentiel	Catégorie B (2 sièges à pourvoir, 1 titulaire – 1 suppléant)		
	Organisation syndicale	Intitulé de la liste	Candidats
1	SGEN - CFDT	SGEN - CFDT et non syndiqués	COUPAMA Lilian
2			SMAIL Hassina
1	SNPTES - UNSA	SNPTES - UNSA	GIRAUDEAU Sylvie
2			HO-LU Jérémy

Ordre de classement préférentiel	Catégorie C (2 sièges à pourvoir, 1 titulaire – 1 suppléant)		
	Organisation syndicale	Intitulé de la liste	Candidats
1	SGEN - CFDT	SGEN - CFDT et non syndiqués	BEGUE Catherine
2			PAYET Fabrice
1	SNPTES - UNSA	SNPTES - UNSA	GERBITH Sophie
2			GODRON Sully

Article 5 – Publicité et exécution

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage au siège de l'établissement.

Il sera diffusé via la liste de diffusion et le site intranet de l'Université de La Réunion.

Le présent arrêté est publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

Fait à Saint Denis, le 29 octobre 2022

Le Président de l'Université de La Réunion



Pr. Frédéric MIRANVILLE

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le

31 OCT. 2022

